

## LA RÉDUCTION DE L'OFFRE

Pour faire diminuer l'abus des substances dangereuses et atténuer ses conséquences, il est certain que nos efforts doivent viser surtout à faire baisser la demande; mais il est également important de continuer de tenter de restreindre l'offre de drogues illicites. Comme on le mentionne dans l'introduction du rapport, des témoins venant d'horizons très divers ont affirmé au Comité qu'il était crucial d'élaborer de nouvelles stratégies de réduction de la demande, plus efficaces, si l'on veut s'attaquer au problème avec des chances de réussite. Cependant, des témoins ont aussi déclaré qu'il fallait multiplier les moyens utilisés pour réduire l'offre, pour appliquer la loi et pour rendre moins lucratif le trafic des drogues illicites.

La consommation de drogues illicites est un problème international qui préoccupe des gens dans le monde entier. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies a rédigé deux conventions internationales sur les stupéfiants. Le Canada, qui est signataire de la première convention de l'ONU sur les stupéfiants, a annoncé, dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, son intention de signer la deuxième convention de l'ONU sur les drogues psychotropes (1971).

Il s'agit d'un problème international dans le sens où presque toutes les drogues illicites consommées au Canada proviennent de l'étranger. Le trafic de la drogue est dominé par le crime organisé. Les dirigeants des réseaux internationaux de trafic de drogues courent en fait très peu de risques, alors que les profits sont considérables. Afin de tarir les sources d'approvisionnement, la GRC et les Douanes canadiennes collaborent avec les pays producteurs et avec ceux qui servent de plaque tournante pour tenter de saisir les drogues illégales. Il importe de renforcer ces activités.

Les membres de la GRC qui ont témoigné devant le Comité permanent ont expliqué que leur objectif était surtout d'identifier et d'arrêter les gros trafiquants de drogues. Le Comité trouve normal qu'un corps policier national ait comme priorité de lutter contre la criminalité nationale et internationale au plus haut niveau. La lutte à ce niveau est toutefois difficile et nécessite d'importantes ressources policières. Par ailleurs, bien que la GRC s'intéresse avant tout aux gros trafiquants, 65 p. 100 des personnes contre lesquelles elle porte des accusations sont poursuivies pour simple possession de cannabis<sup>20</sup>. Le Comité estime que la GRC, dans l'utilisation de ses ressources nationales consacrées à la lutte contre le trafic des drogues, doit accorder la priorité absolue aux grands trafiquants internationaux.

Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la drogue, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures destinées à renforcer les moyens mis à la disposition des organismes nationaux chargés de l'application de la loi et des activités antidrogues. La GRC et les Douanes canadiennes ont reçu des années-personnes supplémentaires pour pouvoir obtenir plus facilement des renseignements sur les trafiquants et saisir des drogues illicites.

Au niveau local, c'est en premier lieu aux corps policiers provinciaux et locaux qu'il incombe de faire appliquer la loi. Pour que leur travail soit plus efficace, il faut que ces organismes bénéficient de la collaboration de la GRC et puissent obtenir rapidement les renseignements dont ils ont besoin. Le travail de la police au niveau local doit absolument résulter d'une coordination des efforts. Il convient d'encourager les corps policiers qui travaillent de concert à éliminer ce qui fait double emploi et à

<sup>20</sup> Canada. *Rapport annuel national sur les drogues 1985-1986 et Indicateurs de tendances d'ici 1988*, Ottawa, GRC, 1985.